



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 1'642'000.00 pour la réfection des infrastructures agricoles – étape 4
Préavis municipal n°2021/04

Rapport de la Commission des finances

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances au complet s'est réunie le 1^{er} mars 2021 pour l'étude du préavis municipal. Des informations complémentaires ont été demandées par courriel à M. Albert Gavillet, Municipal en charge du dossier. Nous le remercions.

C'est une suite logique des travaux de réfection de nos infrastructures agricoles, notamment les chemins AF, qui nous est soumise.

En 2019, le bureau d'ingénieurs NPPR a effectué un état des lieux des dits chemins et mis en évidence une détérioration avancée de certains tronçons.

Les machines agricoles, toujours plus volumineuses, ont besoin d'avoir des ouvrages au goût du jour, avec un élargissement à 3 mètres, et non de 3 mètres comme mentionné dans le préavis municipal.

Pour rappel, il y a bien des décennies, les remaniements parcellaires réalisés ont débouché à la création de ces infrastructures. Elles ont été financées à l'époque par les propriétaires des parcelles agricoles desservies, et par des subventions de la Confédération. Une fois les remaniements terminés, les chemins ont été repris par les communes, qui en assument l'entretien périodique.

Lors de son analyse et après confirmation auprès de la Municipalité, la Commission a constaté une erreur dans le préavis municipal concernant l'imputation de l'amortissement (poste 31 et non 8100). D'un point de vue formel, le préavis municipal doit donc être amendé sur ce point.

Pour le reste concernant le financement et l'amortissement, la Commission approuve la proposition de la Municipalité. A relever que ces travaux font l'objet d'une subvention à hauteur de 60%.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal, à savoir :

- de donner mandat à la Municipalité d'effectuer les travaux de la 4^{ème} étape de réfection des infrastructures agricoles ;
- de lui accorder un crédit de CHF 1'642'000.00 à cet effet ;
- de financer cet investissement avec un 1^{er} amortissement de CHF 985'200.00 correspondant aux subventions cantonales et fédérales et le solde de CHF 656'800.00 par la trésorerie courante ;
- d'amortir cette dépense sur une période de 15 ans, à raison de CHF 43'800.00 par année, par le chapitre 31 (et non 8100).

La Commission des finances

Cotterd, le 15 mars 2021

Jacques Loup Matthieu Tombez Fabrice Guillod Nicolas Vincent Julien Schwab